



ECOLE DE DANSE SOPHIE FOUGERE DARCY

PROFESSEUR DIPLOME D'ETAT

6 Impasse des Coopérateurs - Z.A La Vergne

87200 SAINT JUNIEN

05.55.02.59.22

www.citedeladanse87.fr

COURS PROPOSES

- **Éveil à la Danse : 4 – 6 Ans**
- **Initiation à la Danse : 6 – 8 Ans**
- **Danse Classique : Tous niveaux**
- **Modern' Jazz : Tous niveaux**
- **Hip-Hop : Tous niveaux – Dès 9 ans**
- **Zumba ☺**
- **Renforcement-Etirements en musique**
- **Yoga (Salle Dominique – 31 Rue Zamenhof – Ancienne salle)
Lundi : 19h30/20h45 – 06.25.26.41.96**
- **Danse Africaine (Salle Dominique)
Jeudi : 19h15/20h45
Boby MFOUMOU : 06.16.99.18.09**
- **Capoeira (Salle Dominique) - 06.20.04.61.20
Mercredi : Enfants/Ados 14h30/17h00
Jeudi : Adultes 18h/19h15**
- **Danses de Salon (Salle Dominique)
Mardi : 19h : West Coast Swing
Mardi : 20h : Danses Latines
Catherine GAY : 06.10.56.41.33**
- **Claquettes américaines (Salle Dominique)
Association « Prise de step »
Vendredi : Débutants 18h/19h – Intermédiaires : 19h/20h
Jacky CALIAN : 06.63.36.43.92
secretariat.priestedestep@gmail.com**

FICHE D'INSCRIPTION

A REMPLIR ET A RETOURNER AVEC LE CERTIFICAT MEDICAL :

NOM :

PRENOM (S) :

DATE(S) DE NAISSANCE :

ADRESSE :

TELEPHONE FIXE :/...../...../...../...../

TELEPHONE PORTABLE :/...../...../...../...../

Mail :@.....

Je vous informe que j'ai lu et approuvé votre règlement intérieur et j'autorise la prise et diffusion de photos ou vidéos me concernant ou concernant mon (mes) enfants.

A **Le**

Signatures des Parents :

Signature de l'Élève :



REGLEMENT INTERIEUR (SUITE)

✓ ARTICLE 3 : Règlement

Le mode de règlement est à votre convenance, en espèces ou en chèque.

Vous disposez d'un tarif à la leçon ou d'un tarif forfaitaire (mensuel, trimestriel ou annuel). Si vous choisissez le mode forfaitaire, le mois de septembre est obligatoirement mensuel et les autres mois sont obligatoirement à régler en Octobre et ce pour l'année complète (De Octobre à Juin).

Les Personnes d'une même famille, et jusqu'à trois personnes, ont droit à un tarif dégressif. Les forfaits sont calculés sur l'ensemble de l'année scolaire. Les jours fériés et les vacances scolaires (Académie de Limoges) en sont déduits.

Le mode de règlement choisi à l'inscription sera définitif pour l'ensemble de l'année scolaire. En cas d'absence, les cours pourront être rattrapés. Toute année commencée est due.

En cas de crise sanitaire, sociale ou terroriste, entraînant une fermeture administrative de l'École de danse : les cours seront rattrapés. Dans cette impossibilité, les règlements déjà effectués seront reportés sur les mois suivants. Mais toute demande de remboursement sera refusée.

✓ ARTICLE 4 :

Un certificat médical est exigé pour pratiquer les activités qui sont à votre disposition. Toute personne contrevenant à cet article en prend l'entière disposition.

✓ ARTICLE 5 :

Si vous ou votre enfant ne souhaitez pas être pris en photo ou en vidéo, vous devez en faire part au Professeur par écrit ; car cela pourra poser un problème lors des représentations de l'École de Danse.

TARIFS – CITE DE LA DANSE

(Calculés sur un minimum de 9 cours dans le trimestre)

TARIF A L'ANNÉE = 1 SEUL RÈGLEMENT ! (3 Trimestres)

- Inscription : 12€

- Cours à l'Unité : 13€

- 1 Discipline : 38€/Mois – Trimestre : 105€ - Année : 300€

- 2 Disciplines : 70€/Mois – Trimestre : 190€ - Année : 545€

- 3 Disciplines : 100€/Mois – Trimestre : 270€ - Année : 750€

- Forfait illimité : 140€/Mois – Trimestre : 370€ - Année : 990€
ou 3 Personnes (Max.) de la même famille

- Forfait Forme + Eveils/Initiations :
37€ / Mois – Trimestre : 105€ - Année : 300€ 
(Renforcement Etirement en musique + Zumba à volonté)

*** Le mois de Septembre se règle seul avec l'inscription !**

Puis, tous les règlements doivent se faire début Octobre pour l'année :
soit 1 Règlement, soit 9 chèques mensuels, soit 3 chèques trimestriels

Toute année commencée sera due.

Certificats médicaux obligatoires !

EMPLOI DU TEMPS

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
		13h45 Initiations 5 -7 ans 14h30			
		14h30 Jazz inter II 15-17 ans 15h30		12h15 Renforcement Étirement Musculaire 13h00	9h45 Eveil Initiations 4-6 Ans 10h30
		15h30 Classique inter II 11 -14 ans 16h30			10h30 Classique Avancés 12h00
		17h00 Jazz inter I 12-14 ans 18h00			12h00 Jazz Avancés 13h30
18h00 Classique Débutants 8 - 10 ans 19h00	18h15	18h00	18h00 Jazz Enfants Débutants 8 – 10 ans 19h00	18h00 Hip-Hop Inter 19h00	
19h00 Zumba 19h45	Classique Inter I 9-11 ans 19h15	Jazz Enfants débutants 9 -11 ans 19h00			
20h00 Renforcement Étirement Musculaire 20h45	19h30 Inter/Avancés Jazz Adultes 21h	19h30 Renforcement Étirement Musculaire 20h15	19h00 Hip-Hop Enfant Débutants Dès 9 ans 20h00	19h00 Hip/Hop Avancés 20h00	

REGLEMENT INTERIEUR

✓ ARTICLE 1 : Inscription

Le droit d'inscription est de 12€ pour l'année – Assurance comprise.

✓ ARTICLE 2 : Discipline

Comportement : L'Élève doit être respectueux envers le Professeur, les autres Élèves et toute Personne fréquentant l'Établissement sous peine d'exclusion du cours.

Pour les petits, prévoir de se rendre aux toilettes avant le début du cours, le Professeur ne pouvant à la fois, surveiller l'Élève aux toilettes et ses camarades en cours de danse.

Les parents et ami(es) ne sont pas admis pendant les cours, Le chewing-gum n'est pas autorisé pendant les cours.

Les portables doivent être éteints.

Il est formellement interdit de fumer dans l'école.

L'école décline toute responsabilité en cas de vol.

Assiduité : Tout Élève se doit d'assister régulièrement au cours, afin de progresser, et d'éviter de freiner l'évolution des autres.

Absence : Toute absence doit être justifiée auprès du Professeur, au plus tard, au début du cours suivant. Pour un travail soigné et un spectacle de qualité, les absences ne doivent être qu'exceptionnelles.

Ponctualité : Chaque Élève doit être prêt à commencer les cours à l'heure exacte et en tenue correcte. Toutefois, il peut arriver exceptionnellement d'être en retard, l'Élève devra, dans un 1^{er} temps, s'excuser auprès du Professeur puis intégrer le cours très rapidement, sans en gêner le déroulement. Le Professeur n'est pas responsable de l'Élève en dehors de ses heures de cours.

Tenue Vestimentaire :

➤ **Danse Classique** : Justaucorps et collants roses + chaussons roses de danse classique ou pointes suivant le niveau. Cheveux attachés en chignon ou queue de cheval.

➤ **Danse Jazz** : Pieds nus ou pédilles. Vêtements amples et de ville interdits.

➤ **Hip-Hop** : Baskets réservées pour les cours à l'intérieur.

➤ **Eveil-Initiation** : Legging + Tee-shirt – Pied nus.